

LE JOUR, 1951  
20 Octobre 1951

## AVANTAGES D'UNE MEDIATION

La suggestion de médiation italienne, dans les difficultés actuelles de l'Égypte, doit être considérée avec sympathie.

L'Italie est dans son rôle en se présentant comme un messenger de paix. Sagement, M. de Gasperi a dit qu'il n'avait pas à juger le fond du débat ; mais il est normal que les relations particulièrement amicales de l'Italie avec l'Égypte et avec sa dynastie, se traduisent par l'offre discrète que M. de Gasperi a faite.

Nous accueillons de notre part avec une faveur particulière une intervention aussi opportune. Un pays méditerranéen, dans les circonstances où nous sommes, a plus de devoirs qu'un autre.

Et l'Italie, pour rapprocher les points de vue, a ce qu'il faut de moyens intellectuels et psychologiques ; elle peut user aussi, dans les deux sens, de ressources sentimentales qui ont une valeur évidente.

L'action de l'Angleterre en Égypte doit trouver sa contrepartie dans une médiation rapide. Personne n'hésitera à penser que le truchement de l'Italie est plus indiqué qu'un autre. On ne doit pas laisser les choses s'envenimer davantage.

Si on demandait à chacun des gouvernements arabes, séparément, comment à son sens le conflit devrait prendre fin et comment il l'arbitrerait de bonne foi, ils seraient unanimes à penser qu'une telle affaire doit trouver son règlement amiable, parce que toute autre issue serait une faute et une folie.

Le pays qui a le canal de Suez sur son territoire doit vivre en paix avec les principaux usagers du Canal. C'est une loi de nature. Le Canal doit être une route libre et cela suppose dans une mesure normale un droit de regard et de défense.

L'hypocrisie en une matière aussi grave serait vraiment criminelle. La vérité doit être prise pour ce qu'elle est.

Il ne se trouvera pas un homme d'Etat digne de ce nom pour dire que l'Égypte peut prendre seule, surtout dans les périls où l'on se trouve, la responsabilité du canal de Suez ; mais il faut que la solution raisonnable et équitable soit rendue facile. Et c'est là qu'une médiation aimable et souple paraît s'imposer.

De toutes les nations, l'Italie est la plus indiquée il nous semble. Elle est, d'abord, une puissance méditerranéenne. Elle ne s'est pas associée encore à la démarche des Ambassadeurs. On lui reconnaît traditionnellement l'esprit juridique le plus fin et l'esprit de conciliation le plus souple.

La proposition de M. de Gasperi doit être retenue. A l'Égypte amie, nous la recommandons avec sérénité. L'Angleterre n'a pas de raison de la repousser. Et ce

serait une façon élégante de rapprocher les points de vue en attendant que la solution collective se dessine mieux et prenne corps.